



N° AT 25 - 57

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation d'installer un échafaudage
RD 907 , en agglomération.

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

Vu les articles L131-1 et L511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8ème partie approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande en date du 25 juillet 2025, de l'entreprise DOMOBAT, afin d'exécuter des travaux de carottage avant travaux pour analyse amiante/HAP situé RD907. Il convient de réglementer toutes mesures relatives à l'occupation du domaine public dans le cadre de ces travaux, pour permettre le bon déroulement des travaux et d'assurer la sécurité des usagers en prenant toutes les dispositions nécessaires,

A R R E T E

Article 1er : Le Maire autorise le carottage avant travaux **du lundi 04 août au 18 août 2025**, par l'entreprise DOMOBAT, sur le domaine public sur la RD907, en agglomération.

Article 2 : L'entreprise DOMOBAT, est seule responsable, tant envers la Ville de Pougues-les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle, livre I, 8ème partie, la fourniture, la pose, la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise DOMOBAT.

Article 4 : Le Maire, l'entreprise DOMOBAT et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, le 29 juillet 2025.
Le Premier Adjoint,

Gilles BERTRAND



Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil
58320 Pougues-les-Eaux
03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr



VILLAGES ÉTAPÉS
FAITES UNE PAUSE D'INTERÊT GÉNÉRAL



Villages d'avenir

